

BUREAU  
Passage  
Lemonnier.  
12.

# LE RASOIR

BUREAU  
Passage  
Lemonnier  
12



(Choeur des doctrinaires)  
Le prince de Laraman est élu!  
« C'est la faute aux progressistes »

(N. M. la S<sup>te</sup> Eglise). — Ah! que les doctrinaires ont bien fait notre jeu!!!

ELECTION DE PHILIPPEVILLE.



Rédacteur en chef :  
JULES BEAUDUIN.

Abonnements :  
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.  
Etranger, port en sus.

# LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :  
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames  
à forfait  
Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÉGÉ.

## LA QUINZAINE

Nous allons entrer dans la quinzaine émotionnaire des élections. Les partis semblent très rassurés : les libéraux de rester au pouvoir, les cléricaux d'y parvenir.

Nous n'avons pas d'opinion à cet égard; nul ne peut s'en former avec quelque certitude en s'appuyant sur les conjonctures présentes de la politique.

Rappelons-nous le passé; en 1876, la chute du ministère Malou paraissait certaine; tous les organes du libéralisme élaboraient déjà le programme à réaliser au lendemain de la victoire. Cependant les élections de cette année-là furent détestables pour les libéraux tandis qu'en 1878, alors que le ministère dormait sur les deux oreilles, un coup de foudre vint l'abattre.

On ne peut donc rien prévoir, en cette matière moins qu'en toute autre. L'avis pourtant des gens mêlés au mouvement des affaires, c'est que le terme de l'échéance n'est pas encore arrivé pour le cabinet actuel. Les deux ou trois points noirs de l'horizon politique ne peuvent au pis aller, voiler la lumière qui vient du pouvoir et il est peu probable que la journée du 13 Juin 1882 modifie sensiblement la face du pays.

\*\*\*

Les catholiques font le plus grand bruit de leur succès de Philippeville.

A le considérer de près, il n'y a franchement pas de quoi de se vanter.

Qu'on se rappelle que M. Caraman-Chimay a lutté déjà plusieurs fois pour conquérir le siège qui va lui échoir, et qu'il n'avait en face de lui qu'un nouveau venu, un inconnu presque dans l'arrondissement; qu'enfin sur plus de 1100 électeurs, l'écart entre les deux adversaires est à peine d'une cinquantaine de voix, c'est-à-dire n'a dépendu que du virement d'une trentaine d'électeurs toujours si facile aux candidats qui travaillent et ont de l'argent à profusion, comme l'élu de lundi — et l'on acquiert la conviction qu'il n'y a là vraiment pas lieu de tant se louer.

Pour notre part nous ne doutons pas que M. Gonttier préparant un peu son élection, et dans l'intervalle des deux années de ce mandat représentatif, se faisant connaître du corps électoral de Philippeville, ne puisse sérieusement le disputer au candidat heureux des ultramontains.

\*\*\*

Considérez un peu ce qu'il arriverait si les cléricaux reprenaient les rênes du pouvoir.

Les grandes voix de leur parti ont parlé : leur programme est magnifique de promesses et de réformes; il est encore plus gros de dangers, plus terrible par les conséquences qui en pourraient résulter.

Il comporte deux points : une réforme électorale, d'après le système Malou et

un nouvel enseignement, du régime Jacobs.

M. Malou veut l'extension du droit de suffrage — depuis que le mot est à la mode — il le veut à sa façon, c'est-à-dire de telle sorte qu'il produise inmanquablement ce résultat de créer 250 mille électeurs bien pensants.

Ils auront l'avantage de ne pas coûter grand chose au parti qui compte les fabriquer — puisque moyennant 2 ou 3 francs on fera un électeur communal et moyennant le double un électeur provincial — de plus ils présenteront cet avantage immense de marcher au gré de ceux qui paieront pour eux puisqu'ils seront choisis dans la fleur des pois du crétinisme avec Dieu.

Quant à la réforme Jacobs, l'enseignement pour tous les goûts : école neutre, école confessionnelle — école publique, école libre, etc., — il ne peut non plus manquer d'aboutir directement et sans tarder à la destruction des écoles officielles et à l'avènement de ce qu'on appelle l'enseignement avec Dieu.

C'en sera fait de nos campagnes, où les écoles de contrebande ouvertes par les curés auront presque partout le pas et absorberont les subsides de l'Etat pour l'enseignement.

Nos villes mêmes seront inondées de ces établissements louches ou les petits-frères ignorantins et les béguins de toutes couleurs se repaîtront dans les délices de l'oisiveté et du fanatisme.

Et après tout cela, qu'advient-il de notre beau pays?

Voyez-vous la Belgique après vingt années d'un semblable régime?

Heureusement que nous n'y sommes pas encore et qu'il y a encore des hommes et des citoyens pour veiller au grain.

J. B.

## BULLETIN PARLEMENTAIRE

RÉSUMÉ DE LA SESSION 1881-1882.

Après avoir eu le courage de tenir onze séances pendant le présent mois de Mai, la Chambre a enfin déclaré close la session législative 1881-1882.

La session qui vient de se terminer a été ce que l'on peut appeler une session blanche.

Nos honorables se sont bornés à discuter et à voter une loi sur la pêche fluviale, une autre sur la chasse et les budgets des différents départements ministériels.

Voilà tout! Aucune loi politique, aucune des mesures réclamées depuis si longtemps par la fraction progressiste du parti libéral, et naturellement aucune formule pour la sage extension du droit de suffrage n'ont eu les honneurs de la discussion.

Si la campagne parlementaire a été maigre, politiquement parlant, elle a été assez lucrative envisagée au point de vue exclusif des petits intérêts financiers de Messieurs les députés.

En effet, le chiffre total des représentations, je veux dire des séances tenues pendant la session écoulée ne s'est élevé qu'au chiffre de 85 qui se décompose comme suit :

Mois de Novembre 1881.	13 séances.
" » Décembre . . . . .	14 " »
" » Janvier 1882 . . . . .	9 " »
" » Février . . . . .	11 " »
" » Mars . . . . .	18 " »
" » d'Avril . . . . .	9 " »
" » de Mai . . . . .	11 " »

Soit au total. 85 séances.

Ces 85 séances ayant été sagement réparties dans une période de sept mois, chaque député a donc touché, grâce à l'article 52 de « notre admirable Constitution, » un modeste capital de 1400 florins des Pays-Bas.

En supposant (hypothèse d'ailleurs inadmissible) que nos zélés législateurs n'aient aucune barette sur la conscience, on arrive encore, en divisant le capital susdit par 85, au joli denier de 34 francs et 86 centimes par séance.

Je trouve que cela n'est pas bête du tout et « puisqu'à la fin de chaque chose faut une moralité, pour celle-ci je propose » la petite conclusion suivante :

En se livrant un peu moins souvent à leur accès de *delirium vacantiorum*, nos honorables auraient facilement tenu en quatre mois (122 jours) les 85 séances nécessitées par leurs immenses travaux.

De cette façon on aurait obtenu une légère économie de 600 florins par député, soit pour 132 députés la bagatelle de 79200 florins ou si l'on préfère de 167618 francs et 88 centimes.

Or j'estime, moi, que cette somme eût été plus noblement utilisée à secourir les anciens combattants de 1830 qui végètent dans la misère ou tout ou moins à donner un supplément de dot à nos princes et à nos princesses.

A chacun son opinion !

ZUTALORS.

## Non finita comédia.

La Chambre n'a pas voulu se séparer sans avoir posé une acte hardi et décisif.

Qui donc s'était permis de dire que nos gouvernants n'osaient prendre aucune mesure contre ceux qui prêchent la rébellion aux lois du pays?

Qui donc avait eu l'audace d'insinuer que le clergé pourrait longtemps encore continuer à insulter impunément les instituteurs et tous les partisans de l'enseignement légal?

Allons donc! Nos honorables veillaient. Ils ont tardé longtemps avant de prendre une résolution définitive, c'est incontestable; mais les victimes n'auront certes rien perdu à subir les ennuis de cette attente trop prolongée.

On attendait dans les sphères éthérées du palais de la Nation le moment propice pour frapper un grand coup et morbleu on a frappé tellement fort que si « l'arrogance sacerdotale » se relève encore cette fois, c'est qu'elle a la vie dure.

Peut-on imaginer une réparation plus éclatante, une répression plus terrible, une vengeance plus formidable que cet ordre du jour voté à l'unanimité de la gauche toute entière :

« La Chambre,

» constatant qu'aucune voix ne s'est élevée pour disculper le clergé catholique et l'épiscopat des actes odieux qu'ils ont commis ou inspirés dans le but d'entraver l'exécution d'une loi du pays.

» Approuvant l'usage que la commission d'enquête a fait des pouvoirs constitutionnels que la Chambre lui a délégués.

» Invite la Commission à poursuivre et à achever sa mission. »

Et puis... c'est tout.

On connaît l'histoire de ce brave homme qui trouvant sa femme en flagrant délit d'adultère se borne à refermer tranquillement la porte en murmurant à part lui :

« Je n'ai rien dit, mais, ma foi, ils ont bien vu que je n'étais pas content. »

La Chambre des représentants n'imite pas cette conduite débonnaire. Loin de se borner à montrer qu'elle n'est pas contenue, oh! cruel raffinement de vengeance, elle invite la commission d'enquête à poursuivre sa mission et... elle laisse sa porte ouverte.

En avant donc, Messieurs de l'enquête scolaire! Continuez à parcourir dans des pataches préhistoriques les hameaux perdus de nos neuf provinces! Voici l'été, c'est la vraie saison des voyages.

Continuez, flanqués de quatre gendarmes et d'un brigadier, à aller épater « nos braves populations de campagnes » par vos observations sévères mais justes.

Vous coutez cher au pays, c'est vrai; mais en présence des mesures de réparation éclatantes que vous avez arrachées à vos collègues de la Chambre, la nation reconnaissante ne vous marchandera plus ni son admiration, ni son argent.

Deo Gratias!

RACAGNAC.

## A PROPOS DE CHIFFRES

L'élection de Philippeville est un beau texte de glorification pour les organes avec Dieu. Tous y voient un indice prochain, un présage certain de la chute du ministère.

Ces braves gens se contentent de peu, ce serait vraiment dommage de les contrarier. L'avenir est là pour leur répondre.

Mais ce qui est épatant — lâchons le mot — ce sont les calculs et les déductions auxquels se livrent certains journaux bon teint, la *Gazette de Liège* par exemple.

Le pieux journal est bien obligé d'avouer qu'entre ce candidat et celui des libéraux l'écart est seulement de 52 voix, c'est-à-dire qu'il eût suffi de gagner moins de trente électeurs sur les 1100 inscrits — et avec de l'argent, cette besogne n'est pas difficile — pour renverser les rôles.

Mais ce qui est plus drôle encore, c'est que le candidat libéral, si accablé aujourd'hui, a encore réuni plus de suffrages — 515 — dans la journée de lundi que M. Caraman, n'en avait réuni en 1880 — 495.

De plus le comte de Baillet, libéral, en 1880 obtenait 585 voix, et avec un corps électoral augmenté depuis, M. Caraman n'arrive qu'au chiffre de 567.

Ce qui n'empêche aucunement la *Gazette de Liège* l'organe du grand mathématicien Légius, d'annoncer que le libéralisme a perdu environ 14 pour cent en deux ans.

Pour un déplacement total de quarante voix environ sur 1100 électeurs, arriver immédiatement de 14 pour cent — nous semble un comble.

Ce n'est ni le premier ni le dernier, heureusement, du docte mathématicien. Ne faut-il pas qu'on s'amuse?

\*\*\*

*Les loups ne se mangent pas entre eux.*

Quel est le farceur qui a dit cela?

Regardez donc du côté de Tournai; vous y verrez deux évêques — pour un seul siège — et un de leurs compères, un chanoine factotum, dont le type se retrouve près de chacun des potentats mitrés qui émergent au budget de l'Etat, pour le démolir sans trêve.

Entre ces trois personnages : Dumont, — Durousseaux, — Bernard, s'engage un conflit sur une question de picaillois.

Les disciples de celui qui a dit : *mon royaume n'est pas de ce monde* — s'accrochent obstinément aux vanités de l'or et pendant que deux compères se disputent pour savoir qui gardera la caisse, le troisième en emporte le contenu d'un pied léger.

La justice va se prononcer bientôt et elle saura en dépit des canards et des insinuations perfides d'une presse trop intéressée pour qu'on y croie, — signaler à l'opinion publique la part des responsabilités de chacun.

Durousseaux aura à s'expliquer devant qui de droit sur l'enlèvement des valeurs que Dumont revendique comme siennes, tandis que Bernard, le plus



malin des trois, délecte en silence, dans quelque coin perdu du nouveau monde, les saveurs du fruit volé.

Comédie humaine, qui montre la petitesse des hommes et fait dégringoler de leur socle d'argile ces fétiches qu'une caste d'exploiteurs propose à l'admiration de la multitude des crédules et des égarés.

### SALADE PRINTANNIÈRE.

Qui trop embrasse mal étreint — Notre incomparable police vient d'adresser aux journaux sérieux le communiqué suivant :

« La brigade de sûreté a constaté plusieurs contraventions à charge de diverses personnes qui laissaient divaguer leurs chiens dans les jardins publics et traversaient nos squares sans tenir ces animaux en laisse. Des instructions sévères, etc., etc., etc. »

Oh! oh! tout s'explique. Si notre fameuse brigade de sûreté (!) est chargée spécialement de faire la chasse aux roquets et aux levrettes, il n'est nullement étrange que l'assassin de Pirard et *tutti quanti* continuent tranquillement à jouir en paix des bienfaits de la liberté.

Allons, Messieurs, voyez la vente. — Les soucis de la politique n'empêchent pas le plus aimable des Charles-Auguste de penser aux intérêts de sa petite boutique.

Dans un article de fond où il annonce la publication en supplément du dernier discours prononcé à la Chambre par M. X. Neujean, le sympathique propriétaire du *Journal de Liège* trouve moyen de glisser le petit boniment suivant :

« Ce discours ne saurait être trop répandu et nous engageons sincèrement nos Associations libérales à le faire pénétrer partout. Nous conserverons la composition de notre supplément d'aujourd'hui afin de pouvoir en faire des tirages supplémentaires et de les donner (!!!) à prix minime, à toutes les sociétés politiques, à tous nos amis qui voudraient faire cette chose éminemment utile de la répandre à profusion. »

Les grincheux trouveront peut-être étrange que Charles-Auguste ne commence pas lui-même par faire cette « chose éminemment utile » qu'il recommande si vivement à ses amis politiques; mais à quoi bon maugréer? On ne chicane pas quand le salut du parti est en danger.

Allons, braves doctrinaires, à vos poches! La boutique du *Journal de Liège* est ouverte, on ne paie qu'à... l'avance et en avant la musique !!

Toujours le timbre. — On télégraphie d'Amsterdam, 9 Mai, à tous les journaux politiques (!) grand et petit format :

« Le Roi Léopold II a nommé M. le sénateur Julien d'Andrimont, président de la Commission royale belge auprès de l'exposition internationale d'Amsterdam. »

Décidément ce brave Julien est prédestiné. Il aura beau dire, il aura beau faire; on saisira, au vol, toutes les occasions pour lui mettre sous le nez le timbre..... de la présidence.

Simple rapprochement. — Le gouvernement continue à employer tous les moyens qu'il a en son pouvoir pour « réprimer l'arrogance sacerdotale » (cliché doctrinaire N° 11819).

Un arrêté royal récent accorde 2400 francs de pension (rien que cela) à deux chanoines de la cathédrale de Namur !!!!!

Il est vrai, qu'à titre de compensation sans doute, un arrêté royal de la même date stipulait que « la pension de 807 francs accordée à M. Bertels, ancien instituteur communal, est révisée et portée à 811 francs. » !!!!!

Oh! remystères de la grrrnde politique doctrinaire !!

On demande un gouverneur. — A propos, c'est toujours M. Libert qui est gouverneur *ad interim* de la province de Liège.

Loin de moi la pensée de contester les hautes capacités administratives du doyen de notre députation permanente, mais il me sera bien permis de demander quelles pourraient bien être les raisons de cet *interim* prolongé.

Ce n'est plus un mystère pour personne que M. Pety de Thozée est depuis longtemps désigné pour être placé à la tête du gouvernement de notre province.

Rien ne s'oppose à ce qu'il entre immédiatement en fonctions. Madame de Luése-

mans a quitté les appartements qu'elle occupait au palais provincial et, détail caractéristique, c'est M. Pety de Thozée qui a acquis le mobilier appartenant personnellement au défunt gouverneur qui garnissait une partie de l'hôtel de la place Notger.

Il y a bien la question de la nomination du titulaire de Namur! Mais diable! si on n'est pas d'accord pour nommer immédiatement le petit Léon, pourquoi n'enverrait-on pas M. Libert faire un petit *interim* au pays d'el toubac et... d'autre chose.

Adolphiniana. — « Il est inexact, dit la gazette de Roumanie, que le prince Rodolphe et la princesse Stéphanie aient l'intention de se rendre à Bruxelles dans le commencement du mois de Mai.

La jeune femme de l'archiduc-héritier est dans un état *trop intéressant* pour pouvoir affronter sans motif les fatigues d'un voyage.»

Je savais depuis longtemps, tout aussi bien qu'une fiancée qui se prépare au sacrement de mariage, ce que c'est qu'un état *trop intéressant*, mais j'avoue bien franchement de ne pas avoir la moindre idée de ce que pourrait bien être l'état *trop intéressant* signalé par la gazette de Roumanie.

Brave chroniqueur Roumain, le *trop* nuit dans tout; ne l'oubliez jamais!

Les vrais sauteurs. — *La Gazette de Liège* chicane bêtement quelques employés de l'hôtel de ville qui s'étaient chargés de monter une baraque à la grande kermesse de bienfaisance.

« Notre administration municipale, après l'exhibition de tout cela, écrivait-elle dernièrement, ne craint-elle pas un peu qu'on ne la trouve par trop phénoméne et ses bureaux trop peuplés de farceurs et de sauteurs! »

Oh! oui, pieuse et sainte gazette, il y a des sauteurs dans le temple de la Violette. Mais ce ne sont pas ceux qui n'ont commis d'autre crime que celui de se dévouer pour une œuvre de charité, qui méritent cette qualification sévère.

Les vrais sauteurs, ce sont ceux qui à force de bassesses et de platitudes sont parvenus à accaparer la confiance absolue de l'administration, confiance dont ils abusent indignement pour vous fournir les renseignements précieux avec lesquels vous fabriquez vos chroniques de *Légis* et vos petites correspondances imaginaires du samedi.

Ces sauteurs là, vous les connaissez; mais vous n'avez garde de les signaler car vous savez que s'ils étaient connus, en haut lieu, on les ferait sauter d'une jolie façon.

Échos du palais. — Le bruit courait hier au palais que les frères Peltzer venaient de confier le soin de leur défense à M. Hyacinthe Dardenne, l'une des gloires de notre barreau.

Nous croyons savoir qu'il n'y a rien de fondé dans cette rumeur et que jusqu'à présent l'éminent avocat liégeois n'a encore reçu aucune proposition à ce sujet.

BRICOLEUR.

### Une nouvelle institution ???.

Notre ville a été inondée il y a quelques jours d'un flot de circulaires annonçant : « Une nouvelle œuvre aussi recommandable par la sainteté de son but que par les services qu'elle est destinée à rendre à la société, vient d'être fondée sous le patronage de Monseigneur l'évêque de Liège. »

L'habileté du prélat susdit à lancer des affaires de tous genres, n'étant un mystère pour personne, oyez plutôt ce qui nous arrive par le même canal :

« Cette œuvre est appelée à faire un bien immense aux diverses classes de la société et surtout à la classe ouvrière, en leur rendant plus accessibles les voies qui mènent à la réhabilitation religieuse et civile d'unions coupables et irrégulières. »

Oh! oh!... Victor!

Vous n'y allez pas de main-morte dans votre croisade pour la vertu; l'autre jour votre éloquente parole s'élevait par-delà nos frontières pour prêcher aux blondes filles de l'Allemagne les dangers qu'elles viendraient courir dans votre diocèse — ce qui n'est pas flatteur pour celui-ci, maintenant vous voilà en guerre contre les fornicateurs et fabricants d'amourettes — ce qui est le cas de pas mal de nos meilleurs catholiques à Liège. Bravo, bravissimo!

La voilà donc lancée la nouvelle

agence de la vertu matrimoniale; ensuite voici comment elle compte procéder :

« Un Comité de dames s'est formé dans chaque paroisse de sorte que leur action s'étend à tous les quartiers de la ville. Ces dames se rendent indistinctement chez tous ceux qui réclament leur appui; et cet appui, elles sont heureuses de le leur accorder, soit en les aidant de leurs conseils, (!) soit en se chargeant des démarches (!!) à faire en cas de mariage, soit enfin en leur procurant au besoin quelque secours pécuniaire. »

Voilà qui est clair, et pratique, et agréable donc!

Que l'œuvre engendre des fruits et dans six mois, le demi-monde aura vécu. Toutes les brunes et les blondes du carré peuvent détaier dès maintenant et chaque jour une rubrique spéciale de notre état-civil mentionnera les prodiges de sanctification matrimoniale opérés par ces dames et ces demoiselles....

Car il paraît qu'en fait de mariage, on peut pêcher de doctrine... mais pas d'exemple.

Les six héroïques signataires de la pancarte ci-dessus, contresignée par Victor — est-il veinard!!! — sont Mesdames Dallemagne, Michotte et Fraikin, Mesdemoiselles Polet, Jullien et Bronne.

On sait qu'à Liège depuis de nombreuses années déjà, un saint du nom de François Régis opérant dans le même genre.

Il faut croire que le bonhomme s'y est mal pris puisqu'on lui flanque une concurrence. Le pauvre vieux, va!

Enfin, bonne chance... et bon amusement à la nouvelle œuvre des mariages.

### M. Laurent.

Les journaux cléricaux, impitoyables dans leur haine, annoncent avec une joie mal déguisée que l'illustre professeur de Gand se trouve dans un état de santé alarmant.

Heureusement que les dernières nouvelles qui nous arrivent sur ce noble vieillard, dont la Belgique peut être fière, sont satisfaisantes et qu'on peut espérer que les grands travaux entrepris par cet esprit fécond, seront menés à bonne fin.

M. Laurent, né à Luxembourg, a aujourd'hui 72 ans; après avoir fait sa philosophie à Louvain, il fit son droit à Liège, où il fut reçu docteur en 1832.

Depuis cette organisation d'élite il a cessé de travailler et de produire. Parmi ces œuvres les plus remarquables il faut signaler ses *études sur l'histoire de l'humanité* en 18 volumes, un prodige d'érudition et de recherches. Cette immense revue au point de vue historique, philosophique, politique et religieux est la revendication la plus complète des droits et prérogatives civiles en face du despotisme théocratique.

Cet ouvrage qui suffirait à remplir avec éclat la carrière d'un écrivain a été suivi de près d'une autre publication encore plus importants : *les principes du droit civil*, l'étude la plus complète et la mieux en rapport avec l'état actuel du droit qu'on connaisse. Ce livre — on plutôt ces livres, il n'y en a pas moins de 33 — a porté à l'étranger la réputation de M. Laurent et l'a placé au premier rang parmi les juristes consultes connus.

Mais l'illustre savant s'est remis depuis à la tâche et élabore en ce moment un vaste recueil de *droit civil international* qui fournira le complément du précédent et permettra aux hommes de loi d'avoir sur la législation de l'Europe des vues d'ensemble inconnues, pour ainsi dire, jusqu'à ce jour.

M. Laurent sans approuver toutes nos dispositions constitutionnelles, est un de ceux qui les a les plus vigoureusement défendues contre la sape des ultramontains. Ce seul tort aux yeux des ultramontains, lui vaut cette haine de dévot, qui ne s'use pas, suivant l'usage.

La Belgique intelligente, au contraire, fera des vœux pour voir vivre longtemps encore cet homme remarquable qui brillera un jour parmi nos gloires les plus pures.

### La vraie morale.

Une bonne dame bien croyante, et encore plus naïve, n'a pas pu s'expliquer l'autre jour qu'un prédicateur, dans une église de Bruvelles, ait osé soutenir devant tout l'auditoire d'un saint dimanche, que voler un franc ne constituait pas un vol véritable. Cette dame a écrit le fait à la *Chronique*.

Or, quoi s'étonnant à ce fait? N'est-ce pas l'ordinaire des enseignements du clergé; puisez à ses sources de prédilection et vous trouverez bien mieux que cela.

C'est la morale des jésuites. Ouvrez le premier bouquin qui en traite et vous y découvrirez des perles.

Tout d'abord s'approprier le bien d'autrui n'est pas toujours un vol — quoique vous l'avez pu croire. Une foule de jésuites n'établissent la criminalité que d'après le montant de la somme volée et l'état de fortune du volé.

Ce qui implique, d'après ce charmant principe, qu'il y a des vols qui n'en sont pas vols. Le tout est de savoir s'y prendre.

Le père Gury, qui s'y entend — croyez-le bien — pose les questions suivantes :

— Quand y a-t-il matière grave dans un vol?

R. — Elle ne peut être rigoureusement déterminée.

— Pour qu'il y ait matière regardée relativement comme grave, il faut :

- 1° Une valeur d'un franc pour les pauvres et un peu moins pour les très nécessaires.
- 2° Environ deux ou trois francs pour les ouvriers qui vivent au jour le jour.
- 3° Environ 4 ou 5 francs pour les gens médiocrement riches.
- 4° Environ 6 ou 7 francs pour les gens riches.

Jugez de l'élasticité du principe et des avantages qu'un malin en peut retirer. Mais le bon père suppose que les épouses et les enfants volent et dans ce cas il faut davantage pour constituer la matière grave.

Plus probablement la somme doit être double, mais on ne peut donner de règle générale.

Aussi d'après Gury, un des anges de l'école, il est permis à la femme, aux enfants de voler son époux, leur père et de prendre le double sans commettre un péché mortel.

Les domestiques aussi peuvent se mettre de la partie sans risquer d'aller cuire à petit feu dans le royaume de Satan.

« Pour les domestiques, cela dépend aussi de la liberté ou de la sévérité des maîtres, de la qualité de la nature de l'objet enlevé, par exemple, s'il est comestible ou non, gardé sous clef ou non; suivant beaucoup d'auteurs, les petits vols de nourriture et de boissons ne deviennent jamais mortels. »

On voit que les domestiques auraient bien tort de se gêner; qu'ils fassent ripaille au compte de leur maître, et le père Gury, fortement appuyé par les Vasquez, Tolet, Navarre, Sotus, Sanchez, St-Alphonse de Liguori et consorts — se charge de répondre à l'Éternel.

Et tout cela ne diminuera pas d'un seul la multitude des jobards et des crédules qui les admirent.

### Pavillon de Flore

Du classique au Pavillon! qui s'en serait jamais douté? Et pas trop mal joué ma foi; *L'école des femmes*, et le *Mariage forcé*, de Molière, ont obtenu passablement de succès. Ce n'était peut-être pas joué avec toute la correction nécessaire, mais c'était enlevé chaudement.

Parmi les artistes de cette petite troupe de passage, nous citerons tout particulièrement M<sup>lle</sup> Réal, que nous avons vue naguère dans le *Monde où l'on s'ennuie*. Elle a été splendide dans le rôle d'Agnès de *l'école des femmes*. Les autres se sont passablement comportés; par exemple, qu'ils ne jouent plus le 1<sup>er</sup> acte du *Misanthrope*, car c'était d'un bleu.....!

EGO.



# MÉLANGE



Session parlementaire (dernière séance)  
 « Au nom du Roi, je déclare close la session législative de 1881-1882. »  
 — Vive l'article 52 de notre admirable constitution!!!!



Projet d'un musée africain  
 à établir à Bruxelles



« Quand plus tard des voyageurs se rendront en Afrique, ils y trouveront la route tracée par les ossements de nos soldats. » (Général Brialmont)



Séance du Conférencier Aubanel.



Le cas de Mr. Kleyer.  
 Ils sont trop vents, dit-il, et bons pour des goujats



Dans les Flandres, quand un voyageur monte dans le train, le garde le remercie avec effusion et se plaint de sa solitude  
 (Annales parlementaires, page 1022)



Agence matrimoniale  
 Doutreloux et C<sup>ie</sup> (S.G.D.G)



Derousseaux et Dumont  
 se disputant le sac!



Le cas de Mr. Flechet  
 Du temps où Mr Flechet payait le cens voulu  
 Depuis que Mr Flechet paie 3 frs de Contributions en moins

Hubelin